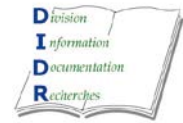


17 mars 2017



Etat du système judiciaire

Garantie des droits de la défense, indépendance des magistrats, équité de procédure et ingérences alléguées du pouvoir exécutif

Résumé

Le système judiciaire en Turquie : principes constitutionnels ; la magistrature ; le Conseil supérieur des juges et procureurs (HSYK). Evolutions depuis 2014 : un appareil judiciaire sous pression, 2014-début juillet 2016 ; état d'urgence depuis le milieu de juillet 2016 ; justifications fournies par le gouvernement turc. Situation des avocats.

Abstract

The judicial system in Turkey: constitutional principles; The judiciary; The High Council for Judges and Prosecutors (HYSK). Developments since 2014: a judicial apparatus under pressure, 2014-beginning of July 2016; The state of emergency since mid-July 2016; Justifications provided by the Turkish Government. Situation of lawyers.

Avertissement

Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.

Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.

Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.

La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

1. Le système judiciaire en Turquie.....	3
1.1. Principes constitutionnels	3
1.2. La magistrature	3
1.3. Le HSYK.....	5
2. Evolutions depuis 2014.....	6
2.1. Un appareil judiciaire sous pression, 2014-début juillet 2016	6
2.2. Etat d'urgence depuis le milieu de juillet 2016	8
2.3. Justifications fournies par le gouvernement turc.....	10
3. Situation des avocats	11
Bibliographie.....	13

Résumé

Le système judiciaire en Turquie : principes constitutionnels ; la magistrature ; le Conseil supérieur des juges et procureurs (HSYK). Evolutions depuis 2014 : un appareil judiciaire sous pression, 2014-début juillet 2016 ; état d'urgence depuis le milieu de juillet 2016 ; justifications fournies par le gouvernement turc. Situation des avocats.

Abstract

The judicial system in Turkey: constitutional principles; The judiciary; The High Council for Judges and Prosecutors (HYSK). Developments since 2014: a judicial apparatus under pressure, 2014-beginning of July 2016; The state of emergency since mid-July 2016; Justifications provided by the Turkish Government. Situation of lawyers.

Nota : Les traductions des citations en langues étrangères sont assurées par la DIDR.

1. Le système judiciaire en Turquie

1.1. Principes constitutionnels

La Constitution turque spécifie que le pouvoir judiciaire est exercé par des tribunaux indépendants (Article 9) et que, dans l'exercice de leurs fonctions, les juges sont indépendants et statuent exclusivement conformément à la Constitution, au droit et selon leur conviction intime : aucun organe ou individu ne peut leur donner d'ordres ou de directives ni s'opposer à leurs décisions (Article 138)¹. La Constitution établit aussi le principe d'irrévocabilité des juges :

« En vertu de l'article 139 de la Constitution, les juges sont irrévocables et ne peuvent, sauf consentement de leur part, être mis à la retraite avant l'âge fixé par la Constitution ; ils ne peuvent pas être privés de leurs traitements, indemnités et autres droits relevant de leur statut, même en cas de suppression d'un tribunal ou d'un poste. Ce même article dispose que des exceptions peuvent être prévues par la loi en ce qui concerne les juges qui ont été condamnés pour une infraction entraînant la radiation de la profession, ceux dont il est formellement établi qu'ils sont dans l'incapacité de remplir leurs fonctions pour raisons de santé et ceux dont le maintien au sein de la profession a été jugé indésirable. »²

Les juges et procureurs sont soumis à la surveillance du ministère de la Justice, par le moyen d'inspections, pour leurs fonctions administratives (Article 144). Ils sont également soumis au contrôle du Conseil supérieur de la magistrature (Conseil supérieur des juges et procureurs, « *Hâkimler ve Savcılar Yüksek Kurulu* »/HSYK en turc) qui vérifie, par un service d'inspection, qu'ils agissent conformément à la législation et à la réglementation en vigueur (Article 159)³ [Sur le HSYK, voir 1.3.].

La législation garantit l'indépendance des magistrats ; le Code pénal turc punit d'une peine maximale de deux ans d'emprisonnement toute tentative pour influencer des « personnes dotées de compétence judiciaire », et davantage si l'acte dépasse le stade de la tentative (Article 277)⁴.

1.2. La magistrature

Le système judiciaire turc⁵, inspiré du modèle français, est divisé en trois branches : judiciaire, administrative et militaire. Les tribunaux judiciaires jugent des affaires civiles et pénales. Les tribunaux administratifs et fiscaux traitent des recours contre l'administration et l'Etat dans l'application de la législation. Les tribunaux militaires traitent des délits commis par des personnels militaires contre d'autres militaires ou dans l'exercice de leurs fonctions⁶.

La branche judiciaire comprend des juges et des procureurs formant un corps unique, soumis aux mêmes règles de recrutement, carrière, éthique professionnelle et responsabilité disciplinaire sous la supervision du Conseil supérieur des juges et procureurs (HSYK, voir 1.3.)⁷. Les juges et procureurs sont soumis à la tutelle du ministère de la Justice pour ce qui ne relève pas de l'exercice de la justice⁸. Les

¹ Conseil de l'Europe, Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), « Quatrième cycle d'évaluation – Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs – Rapport d'évaluation : Turquie », 17/03/2016, p. 26.

² GRECO, 17/03/2016, p. 26.

³ GRECO, 17/03/2016, p. 44.

⁴ GRECO, 17/03/2016, p. 26.

⁵ Voir présentation générale in Ministère de la Justice de Turquie, "The judicial system of Turkey and organization of the Ministry of Justice", consulté en mars 2017 ; International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016, p. 6 à 8 ; GRECO, 17/03/2016, p. 27 à 29.

⁶ EASO, "Country of Origin Information Report: Turkey, Country Focus", 16/11/2016, p. 47.

⁷ EASO, 16/11/2016, p. 47.

⁸ EASO, 16/11/2016, p. 47. Texte anglais : "The Minister of Justice has the right of supervision over prosecutors (and judges) except for duties related to the exercise of the judicial power."

tribunaux sont répartis en trois niveaux : cours de première instance, cours régionales et cours suprêmes. Selon un rapport présenté en mars 2015 et publié en mars 2016 par le Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe, les cours régionales, au nombre de quinze, n'avaient pas de fonctionnement effectif à cette date⁹. Selon une source de presse, leur personnel a été complété dans le courant de l'année 2016¹⁰ (voir 2.1.) mais les sources consultées ne signalent que deux décisions prises par les cours régionales au début de 2017¹¹.

Les tribunaux supérieurs sont :

- La Cour constitutionnelle, composée de 17 membres. Elle examine la constitutionnalité des lois et peut s'ériger en Cour suprême pour juger le président de la République, le président de la Grande Assemblée nationale, les ministres, le président et les membres des hautes instances judiciaires (Cour constitutionnelle, Cour de cassation, Conseil d'Etat, Haute Cour d'appel militaire, Haute Cour administrative militaire, Conseil supérieur des juges et procureurs, Cour des comptes, procureurs généraux et procureurs généraux adjoints)¹².
- La Cour de cassation (ou Cour suprême d'appel, Haute Cour d'appel, « *Yargıtay* » en turc) qui juge en dernière instance les affaires d'ordre judiciaire¹³.
- Le Conseil d'Etat qui juge en dernière instance les affaires d'ordre administratif¹⁴.
- La Cour de cassation militaire (ou Haute Cour militaire d'appel) qui juge en dernière instance les affaires d'ordre militaire¹⁵.
- La Cour des conflits de juridiction (ou Tribunal des conflits, « *Court of Jurisdictional Disputes* » en anglais) chargée de trancher des conflits de compétence entre les cours judiciaires, administratives et militaires¹⁶.

Depuis la réforme constitutionnelle adoptée par référendum en 2010, la Cour constitutionnelle peut se prononcer sur des plaintes individuelles lorsqu'une personne invoque une violation d'un droit garanti par la Déclaration européenne des droits de l'homme¹⁷. Ce droit de recours est effectivement exercé dans certains cas : en février 2016, par arrêt de la Cour constitutionnelle, les journalistes Can Dundar et Erdem Gul sont libérés de détention préventive, celle-ci étant jugée contraire à leur droit à leur liberté de mouvement et d'expression¹⁸.

Les tribunaux pénaux de première instance sont établis dans tous les chefs-lieux de province et une partie des arrondissements ; ils sont composés d'un seul juge. Les cours d'assises (« *ağır ceza mahkemesi* » en turc, « *assize court* » ou « *heavy criminal court* » en anglais), chargées des crimes graves, jugent en formation collégiale composée d'un président et deux juges¹⁹.

Le système judiciaire turc est de type inquisitorial : le procureur, dont le rôle est particulièrement important au début de l'enquête, rassemble les éléments à charge et à décharge ; la police judiciaire est placée sous son autorité²⁰. Juges et procureurs suivent

⁹ Conseil de l'Europe, Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), « Quatrième cycle d'évaluation – Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs – Rapport d'évaluation : Turquie », 17/03/2016, p. 27.

¹⁰ Reuters, "Turkish plan to restructure courts stokes opposition alarm", 17/06/2016.

¹¹ Committee to Protect Journalists (CPJ), "Turkey Crackdown Chronicle: Week of February 26", 27/02/2017. Al Jazeera, "HDP leader Figen Yuksekdag loses seat in parliament", 22/02/2017.

¹² EASO, "Country of Origin Information Report: Turkey, Country Focus", 16/11/2016, p. 48.

¹³ EASO, 16/11/2016, p. 48.

¹⁴ EASO, 16/11/2016, p. 48.

¹⁵ EASO, 16/11/2016, p. 48.

¹⁶ EASO, 16/11/2016, p. 48.

¹⁷ EASO, 16/11/2016, p. 48. Conseil de l'Europe, Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), « Quatrième cycle d'évaluation – Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs – Rapport d'évaluation : Turquie », 17/03/2016, p. 27-28.

¹⁸ US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § 'Detainee's Ability to Challenge Lawfulness of Detention before a Court'.

¹⁹ GRECO, 17/03/2016, p. 29.

²⁰ International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016, p. 8.

une formation commune à l'Académie de justice (« *Judicial Academy* » ou « *Justice Academy* » en anglais), partagent souvent les mêmes logements et les mêmes locaux de fonction, et passent facilement de l'une à l'autre fonction au cours de leur carrière²¹. Selon le rapport du GRECO, ils constituent « un seul corps professionnel »²².

En 2015, le corps de la magistrature se composait de 9 917 juges (64% d'hommes et 36% de femmes)²³ et 4 903 procureurs (94% d'hommes et 6% de femmes)²⁴.

La lenteur des procédures est un problème récurrent de la justice turque bien que les autorités s'efforcent d'y remédier ; il arrive qu'un suspect passe cinq ans en détention préventive sans avoir été jugé, ce qui oblige la justice à le relâcher²⁵. Entre 2007 et 2013, l'équipement en nouvelles technologies a permis d'améliorer le fonctionnement des tribunaux²⁶. Le taux de résolution des affaires s'est sensiblement amélioré en 2012²⁷ mais le nombre de dossiers en retard s'est de nouveau accru pendant les années suivantes et particulièrement en 2016²⁸. Une stratégie 2015-2019 de réforme de la justice, impliquant le HSYK et l'Académie de justice est en cours²⁹.

1.3. Le HSYK

Le Conseil supérieur des juges et procureurs (ou Conseil supérieur de la magistrature/CSM, « *Hâkimler ve Savcılar Yüksek Kurulu* »/HSYK, en turc) est l'instance de régulation de la magistrature. Il est chargé de la supervision professionnelle et disciplinaire du corps de la magistrature comprenant les juges et procureurs³⁰. Selon la Constitution et les instructions du ministère de la Justice, le HSYK est indépendant et n'est soumis à aucun autre organe, institution ou individu³¹. La réforme constitutionnelle de 2010 élargit ses compétences et donne la majorité en son sein aux représentants du corps des magistrats³². Une réforme législative votée en 2014 vient cependant renforcer les attributions du ministre de la Justice et de son sous-secrétaire au sein du HSYK, le ministre agissant de fait comme président de cette instance³³. Le ministre ne peut pas participer aux travaux des trois chambres ni aux séances plénières traitant de questions disciplinaires³⁴.

Le HSYK se compose de 22 membres : sept élus par les juges et procureurs judiciaires parmi les membres de leur corps, trois par et parmi les juges administratifs, trois par et parmi les membres de la Cour de cassation, trois par et parmi les membres du Conseil d'Etat, un par l'assemblée plénière de l'Académie de justice (« *Justice Academy* ») en anglais) et quatre choisis par le président de la République parmi les juristes

²¹ US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Denial of Fair Public Trial". Texte anglais : "*Broad leeway granted to prosecutors and judges, challenges the requirement to remain impartial, and the judges' inclination to protect the state over the individual contributed to inconsistent application of criminal laws.*"

²² Conseil de l'Europe, Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), « Quatrième cycle d'évaluation – Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs – Rapport d'évaluation : Turquie », 17/03/2016, p. 26.

²³ GRECO, 17/03/2016, p. 27.

²⁴ GRECO, 17/03/2016, p. 52.

²⁵ US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Trial Procedure". Commission européenne, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, p. 58.

²⁶ Commission européenne, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, p. 14.

²⁷ Id., 10/11/2015, p. 16.

²⁸ Commission européenne, "Turkey 2016 Report", 09/11/2016, p. 20.

²⁹ Id., 09/11/2016, p. 18.

³⁰ EASO, "Country of Origin Information Report: Turkey, Country Focus", 16/11/2016, p. 47. Commission européenne, 10/11/2015, p. 15. Conseil de l'Europe, Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), « Quatrième cycle d'évaluation – Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs – Rapport d'évaluation : Turquie », 17/03/2016, p. 30-31.

³¹ Ministère de la Justice de Turquie, "The judicial system of Turkey and organization of the Ministry of Justice", n.d., p. 32.

³² Ministère de la Justice de Turquie, p. 32. GRECO, 17/03/2016, p. 29-30.

³³ Commission européenne, 09/11/2016, p. 18.

³⁴ GRECO, 17/03/2016, p. 30.

universitaires et les avocats³⁵. Le HSYK se compose de trois chambres : la première étant chargée des nominations et mutations des juges et procureurs, la deuxième de leur promotion, de leur classification, des décisions concernant les enquêtes disciplinaires et légales, et la troisième, d'accepter les candidats aux fonctions de juge ou procureur, de superviser la commission de contrôle et d'examiner les réclamations concernant les magistrats³⁶. Le HSYK est par ailleurs chargé de l'attribution des affaires aux tribunaux et notamment aux Cours d'assises³⁷. La répartition est censée se faire au hasard par le moyen d'un système électronique mais des manquements à cette règle ont été signalés³⁸.

Le HSYK supervise le service des inspections internes de la justice³⁹. Il est compétent pour lancer des procédures disciplinaires contre un juge ou un procureur⁴⁰ bien qu'il n'existe pas de code d'éthique pour la magistrature⁴¹. Une enquête contre un juge ou un procureur ne peut être ouverte qu'avec l'accord du ministère de la Justice, sauf dans le cas d'un flagrant délit relevant du tribunal des crimes graves⁴².

2. Evolutions depuis 2014

2.1. Un appareil judiciaire sous pression, 2014-début juillet 2016

Selon le rapport de suivi publié en novembre 2015 par la Commission européenne, le système judiciaire turc a connu des évolutions positives entre 2007 et 2013 dans plusieurs domaines : indépendance de la justice, qualité des procédures, justice des mineurs, limitation substantielle de la garde à vue et de la détention préventive, respect accru des droits fondamentaux et notamment des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme⁴³. Cependant, à partir de 2014, la Commission relève une régression de l'indépendance judiciaire⁴⁴. Bien que la Constitution et la loi garantissent l'indépendance de la justice, différents rapports européens, nationaux, d'ONG et de centres de recherches s'accordent à faire état, depuis 2014, d'ingérences répétées du pouvoir exécutif dans le fonctionnement de la justice : nombreuses procédures judiciaires et disciplinaires contre des magistrats, réformes législatives renforçant le contrôle du gouvernement sur l'appareil judiciaire⁴⁵, contestation de décisions de justice, y compris de la Cour constitutionnelle, par des responsables officiels accusant les magistrats de complicité avec la confrérie de Fethullah Gülen (voir 2.2.)⁴⁶. Entre octobre 2014 et octobre 2015, le HSYK ouvre des enquêtes contre 28 juges et procureurs et autorise le

³⁵ Ministère de la Justice de Turquie, "The judicial system of Turkey and organization of the Ministry of Justice", consulté en mars 2017, p. 32. Conseil de l'Europe, Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), « Quatrième cycle d'évaluation – Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs – Rapport d'évaluation : Turquie », 17/03/2016, p. 29-30.

³⁶ GRECO, 17/03/2016, p. 30.

³⁷ TURQUIE, « Criminal Procedure Code of the Republic of Turkey » (Code de procédure pénale, texte en turc et traduction anglaise en regard), voté le 04/12/2004 et en vigueur depuis le 01/06/2005, Art. 250.

³⁸ Commission européenne, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, p. 15.

³⁹ *Ibid.*

⁴⁰ *Ibid.*

⁴¹ *Ibid.*

⁴² GRECO, 17/03/2016, p. 47.

⁴³ Commission européenne, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, p. 14.

⁴⁴ *Ibid.*

⁴⁵ US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Trial Procedures". Human Rights Watch, "World Report 2017 – Turkey", 12/01/2017, § "Crackdown after the Attempted Coup". Commission européenne, "Turkey 2016 Report", 09/11/2016, p. 18. Freedom House, "Freedom in the World 2016 – Turkey", 07/06/2016, § "F. Rule of Law". International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016, Introduction, p. 3. Human Rights Watch, "World Report 2016 – Turkey", 27/01/2016, § "Judicial Independence".

⁴⁶ Commission européenne, "Turkey 2016 Report", 09/11/2016, p. 63. *Id.*, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, p. 56-57.

lancement de procédures pénales contre 54 juges soupçonnés de complicité avec une « organisation terroriste »⁴⁷.

Le 1^{er} juillet 2016, le Parlement vote une série d'amendements modifiant la composition de la Cour de cassation (qui passe de 516 à 200 membres) et du Conseil d'Etat (qui passe de 195 à 90 membres). Les partis d'opposition et l'Union des associations du barreau turc critiquent ces réformes, y voyant une atteinte à l'indépendance de la magistrature⁴⁸. Le vice-premier ministre présente ces restructurations comme nécessaires pour accélérer le fonctionnement de la justice et remédier à l'accumulation des dossiers en retard devant la Haute Cour d'appel et le Conseil d'Etat, estimés à deux millions : selon lui, à partir de la fin de 2016, 80% des affaires en appel devront passer par les cours régionales d'appel⁴⁹. Le ministre de la Justice Bekir Bozdog déclare publiquement que ces réformes permettront d'éliminer de l'appareil judiciaire les partisans du prédicateur Fethullah Gülen, exilé aux Etats-Unis et accusé de complot contre l'Etat⁵⁰. Selon la Commission européenne, cette réforme paraît affecter de manière préoccupante l'indépendance de la justice et les conditions de son application restent incertaines⁵¹ ; en outre, le fait que le ministre de la Justice agisse comme président de fait du HSYK (voir 1.3.) vient aggraver le problème persistant de l'influence du pouvoir exécutif dans l'appareil judiciaire⁵². Par ailleurs, le mandat d'un magistrat dans une fonction est limité à 12 ans ce qui, selon la Commission européenne, porte atteinte au principe d'inamovibilité⁵³. La Commission considère aussi que la nomination de 325 nouveaux membres de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat n'a pas respecté les règles européennes, notamment par la brièveté des délais de nomination⁵⁴.

Les transferts de magistrats d'un poste à l'autre par décision du HSYK, contre leur volonté et sans possibilité de recours par voie judiciaire, sont fréquents⁵⁵. Ils se sont multipliés depuis 2013, le gouvernement invoquant la nécessité de combattre la conspiration des « structures parallèles » liées à la confrérie Gülen⁵⁶. Pendant cette période, plusieurs procédures pénales et disciplinaires menées contre des magistrats se fondent uniquement sur des décisions prises dans le cadre de leurs fonctions⁵⁷.

Selon le rapport du Département d'Etat américain sur les droits de l'homme en Turquie, publié en mars 2016, les juges et procureurs disposent d'une large marge d'interprétation et montrent une tendance à protéger l'Etat plutôt que l'individu⁵⁸. Selon la Commission européenne, les juges et procureurs pratiquent largement l'autocensure et évitent de prendre des décisions qui pourraient compromettre leur carrière⁵⁹.

Plusieurs sources européennes, nationales et d'ONG relèvent par ailleurs que très peu de procédures judiciaires ont été engagées et très peu de condamnations prononcées depuis

⁴⁷ Commission européenne, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, p. 57.

⁴⁸ EASO, "Country of Origin Information Report : Turkey, Country Focus", 16/11/2016, p. 49. Voir le texte de ces amendements et le commentaire de la Commission de Venise du Conseil de l'Europe : Conseil de l'Europe – Commission de Venise, "Turkey – Law on the draft amendments to the Law on the Court of Cassation, to the Law on the Council of State and to some other laws", 11/07/2016.

⁴⁹ EASO, "Country of Origin Information Report: Turkey, Country Focus", 16/11/2016, p. 49.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Commission européenne, 09/11/2016, p. 18.

⁵² *Id.*, 09/11/2016, p. 18.

⁵³ *Id.*, 09/11/2016, p. 64.

⁵⁴ *Id.*, 09/11/2016, p. 64.

⁵⁵ Commission européenne, 09/11/2016, p. 18. Texte anglais : "Transfers of judges and prosecutors against their will were frequent and were not open to judicial review."

⁵⁶ Commission européenne, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, p. 15.

⁵⁷ Human Rights Watch, "World Report 2016 – Turkey", 27/01/2016, § "Judicial Independence". Commission européenne, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, p. 15.

⁵⁸ US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Denial of Fair Public Trial". Texte anglais : "Broad leeway granted to prosecutors and judges, challenges the requirement to remain impartial, and the judges' inclination to protect the state over the individual contributed to inconsistent application of criminal laws."

⁵⁹ Commission européenne, 09/11/2016, p. 64.

2013 concernant les violations des droits de l'homme et l'usage excessif de la force par les forces de sécurité⁶⁰.

2.2. Etat d'urgence depuis le milieu de juillet 2016

Dans la nuit du 15 au 16 juillet 2016, une tentative de coup d'Etat militaire survient à Ankara, Istanbul et dans plusieurs villes de province, faisant environ 241 morts et 2 000 blessés ; le putsch est rapidement mis en échec par les manifestations populaires et par les forces de sécurité, majoritairement fidèles au gouvernement⁶¹. Le gouvernement turc accuse la confrérie islamique de Fethullah Gülen, désignée comme « organisation terroriste fethullahiste/structure d'Etat parallèle » (acronyme FETÖ/PDY en turc)⁶².

Du 22 juillet au 1^{er} septembre 2016, le gouvernement promulgue une série de décrets-lois (*Kanun Hükmünde Kararname/KHK* en turc)⁶³ ; selon le commissaire aux Droits de l'homme du Conseil de l'Europe, ces actes permettent la suspension et la mise à pied des personnels du service public d'Etat, y compris la magistrature, ainsi que des membres de la famille des suspects⁶⁴ ; ils confèrent aux autorités administratives et au pouvoir exécutif des moyens discrétionnaires sortant largement du cadre des droits de l'homme et de l'état de droit applicables dans une société démocratique⁶⁵.

Le projet de réforme constitutionnelle voté par le Parlement le 21 janvier 2017 et qui doit être soumis à référendum le 16 avril de la même année tend à renforcer le contrôle du pouvoir exécutif sur la magistrature : aux termes de cette réforme, le HSYK passe de 22 à treize membres dont quatre seront nommés par le président de la République et le Parlement, sept par le Parlement seul⁶⁶. Le ministre de la Justice et son sous-secrétaire, représentants du pouvoir exécutif, sont par ailleurs membres de droit de cette instance⁶⁷. La Commission de Venise du Conseil de l'Europe critique les irrégularités de la procédure

⁶⁰ US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Role of the Police and Security Apparatus". Commission européenne, "Turkey 2016 Report", 09/11/2016, p. 14. Human Rights Watch, "Turkey: Emergency Decrees Facilitate Torture - Reinstate Safeguards to Curb Abuse by Police", 25/10/2016, p. 14. Commission européenne, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, p. 62.

⁶¹ Conseil de l'Europe, "Memorandum on the Human Rights Implications of Anti-Terrorism Operations in South-Eastern Turkey", 02/12/2016, p. 12 à 16. EASO, "EASO Country of Origin Information Report: Turquie, Country Focus", 11/2016, p. 99-100. Conseil de l'Europe, "Memorandum on the human rights implications of the measures taken under the state of emergency in Turkey", 07/10/2016, § 5. GEHIN Léo, « Putsch manqué en Turquie : entre fragilisation de l'État et renforcement du pouvoir », Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité (GRIP), 25/08/2016.

⁶² Conseil de l'Europe – Commission de Venise, "Turkey – Memorandum prepared by the Ministry of Justice of Turkey for the visit of the delegation of the Venice Commission to Ankara on 3 and 4 Novembre 2016 in connection with the Emergency Decree Laws", 23/11/2016. Id., "Memorandum on the human rights implications of the measures taken under the state of emergency in Turkey", 07/10/2016, § 6.

⁶³ Texte de ces décrets-lois (traduction anglaise) in TURQUIE, "Emergency Decree Laws of July-September 2016 N°s 667-674 (Décrets d'urgence KHK/667 du 22 juillet 2016, KHK/668 du 25 juillet 2016, KHK/669 du 31 juillet 2016, KHK/670-671 du 17 août 2016, KHK/672-673-674 du 1^{er} septembre 2016, traduction anglaise : Conseil de l'Europe), 10/11/2016.

⁶⁴ Conseil de l'Europe, "Memorandum on the human rights implications of the measures taken under the state of emergency in Turkey", 07/10/2016, § 8.

⁶⁵ Conseil de l'Europe, 07/10/2016, § 11. Textes dans TURQUIE, "Emergency Decree Laws of July-September 2016 N°s 667-674 (Décrets d'urgence KHK/667 du 22 juillet 2016, KHK/668 du 25 juillet 2016, KHK/669 du 31 juillet 2016, KHK/670-671 du 17 août 2016, KHK/672-673-674 du 1^{er} septembre 2016, traduction anglaise : Conseil de l'Europe), 10/11/2016.

⁶⁶ Le Monde, « En Turquie, le Parlement vote le renforcement des pouvoirs du président Erdogan », 21/01/2017. Human Rights Watch, "Turkey: President Bids for One-Man Rule - Parliament Should Reject Constitutional Changes", 18/01/2017.

⁶⁷ Commission européenne, "Turkey 2016 Report", 09/11/2016, p. 18. Texte anglais : "The HSYK is the key institution managing the judiciary. The Council is independent in managing a budget of EUR 18.5 million. There was no progress in solving the persistent problem of the influence of the executive over the HSYK, in particular following the legislative changes of 2014 strengthening the powers of the Minister of Justice within the HSYK and the subsequent staff changes in the HSYK. As ex officio members, the Minister of Justice, acting as President of the Council, and his undersecretary continue to have substantial influence over the work of the HSYK. The HSYK is therefore widely perceived to be the executive's main means of controlling the judiciary. More transparency in the HSYK's work and strict adherence to procedures are needed to strengthen not only the Council's credibility but also public trust in the judiciary."

de ratification parlementaire⁶⁸, le fait qu'un référendum soit soumis au vote sous le régime de l'état d'urgence⁶⁹ et le fait que les amendements proposés renforcent considérablement le pouvoir présidentiel, notamment en ce qui concerne le fonctionnement de la justice : le président de la République, qui désignait déjà une partie des juges de la Cour constitutionnelle et un quart des juges du Conseil d'Etat, doit nommer quatre des treize membres du HSYK, auxquels s'ajoutent le ministre de la Justice, président de fait du HSYK, et son sous-secrétaire, également nommés par le président de la République⁷⁰.

Selon la Commission européenne, dans son rapport de suivi sur la Turquie publié en novembre 2016 :

« Le système judiciaire turc a atteint un stade de préparation initiale [à la candidature à l'Union européenne]. Il a rétrogradé au cours de l'année écoulée, en particulier en ce qui concerne l'indépendance de l'appareil judiciaire qui représente un défi majeur pour le fonctionnement général de la justice. Les changements considérables dans la structure et la composition des instances judiciaires supérieures ne sont pas conformes aux normes européennes. Des juges et des procureurs continuent d'être démis de leurs fonctions et parfois arrêtés sur des allégations de conspiration avec le mouvement Gülen. La situation a empiré après la tentative de coup d'Etat de juillet [2016] à la suite de laquelle un cinquième des juges et procureurs ont été démis et leurs avoirs gelés. »⁷¹

Cette analyse est partagée par le Département d'Etat américain :

« La suspension, la mise en détention, le licenciement ou le gel des avoirs de plus de 3 000 personnels judiciaires après la tentative de coup d'Etat du 15 juillet (soit environ 22% du total), accusés d'appartenance au mouvement Gülen, a eu un effet paralysant sur l'indépendance de la justice. Le gouvernement affirme que certains d'entre eux ont obtenu leur poste par collusion avec des responsables officiels ou en trichant aux examens professionnels avant la rupture de l'alliance entre le Parti de la Justice et du développement (AKP) et le mouvement Gülen. Dans de nombreux cas, le gouvernement a présenté peu de preuves et n'a pas autorisé les accusés à examiner ou à contester les charges présentées contre eux. »⁷²

Selon les chiffres cités par la Commission européenne, dans la semaine qui suit la tentative de coup d'Etat, 3 508 juges et procureurs sont suspendus, 2 386 placés en détention (2 229 des tribunaux de première instance, 109 de la Cour de cassation, 41 du Conseil d'Etat, deux de la Cour constitutionnelle, ainsi que cinq membres du HSYK ; au

⁶⁸ Conseil de l'Europe – Commission de Venise, "Opinion No. 875/2017 – Turkey – Opinion on the amendments to the Constitution adopted by the Grand National Assembly on 21 January 2017 and to be submitted to a national referendum on 16 April 2017", 13/03/2017, p. 6-7.

⁶⁹ Id., p. 7-8.

⁷⁰ Conseil de l'Europe – Commission de Venise, "Opinion No. 875/2017 – Turkey – Opinion on the amendments to the Constitution adopted by the Grand National Assembly on 21 January 2017 and to be submitted to a national referendum on 16 April 2017", 13/03/2017, p. 22-23.

⁷¹ Commission européenne, "Turkey 2016 Report", 09/11/2016, p. 17. Texte anglais : "Turkey's judicial system has reached an early stage/some level of preparation. There has been backsliding in the past year, in particular with regard to the independence of the judiciary which represents a significant challenge to the overall functioning of the judiciary. The extensive changes to the structures and composition of high courts are of serious concern as they threaten the independence of the judiciary and are not in line with European standards. Judges and prosecutors continued to be removed from their profession and in some cases were arrested, on allegations of conspiring with the Gülen movement. The situation worsened further after the July coup attempt, following which one fifth of the judges and prosecutors were dismissed and saw their assets frozen."

⁷² US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Denial of Fair Public Trial". Texte anglais : "The suspension, detention, firing, and freezing of personal assets of more than 3,000 members of the judiciary after the July 15 coup attempt (representing about 22 percent of the total) accused of affiliation with the Gulen movement had a chilling effect on judicial independence. The government alleged some obtained their positions through collusion with officials or after cheating on professional entrance exams prior to the dissolution of the partnership between the ruling Justice and Development Party (AKP) and the Gulen movement. The government in many cases presented little evidence and had not allowed the accused to see or respond to the claims against them."

mois d'août ; 3 390 juges et procureurs sont suspendus, soit un cinquième de l'effectif (18 134 personnes) ; une association professionnelle de magistrats est fermée⁷³.

Au début d'octobre 2016, le HSYK accepte de réintégrer 198 magistrats qui avaient déposé un recours contre leur déposition⁷⁴.

Entre juillet 2016 et le 21 janvier 2017, selon les chiffres du ministère de la Justice, 44 800 suspects ont été arrêtés et 103 850 font l'objet d'une enquête. Selon des sources citées par le journal turc *Hürriyet Daily News*, parmi les personnes arrêtées figurent 2 286 juges et procureurs, 104 membres de la Cour suprême d'appel, 41 membres du Conseil d'Etat, trois du HSYK ; depuis le début de la crise, 3 831 suspects ont été relâchés⁷⁵.

Selon les chiffres publiés le 20 février 2017 par le HSYK, cité par le journal turc *Hürriyet Daily News*, entre juillet 2016 et février 2017, 3 886 juges et procureurs ont été démis de leurs fonctions à cause de leurs liens allégués avec la confrérie Gülen ; 200 d'entre eux ont été réintégrés pendant cette période ; le 20 février, une nouvelle vague de sanctions touche 227 juges et procureurs supplémentaires démis par le HSYK⁷⁶.

2.3. Justifications fournies par le gouvernement turc

Le gouvernement turc, dans un mémoire remis en novembre 2016 à la Commission de Venise (Commission européenne pour la démocratie par le droit) du Conseil de l'Europe, justifie la purge de l'appareil judiciaire (« processus d'épuration », « *purification progress* » en anglais) par l'ampleur et la gravité du complot imputé à l'« organisation terroriste fethullahiste/structure d'Etat parallèle » (acronyme FETÖ/PDY en turc) ayant infiltré massivement les structures d'Etat turques, notamment la magistrature⁷⁷. Selon la version du gouvernement turc, ce sont des magistrats affiliés à cette « organisation terroriste » qui, à partir de 2010, ont monté des procédures et fabriqué de fausses preuves contre des membres de la hiérarchie militaire (affaires Ergenekon, Sledgehammer/Balyoz, Espionnage militaire) falsifications reconnues par un jugement de la Cour de cassation turque⁷⁸ ; selon le même mémorandum, les magistrats liés à la FETÖ/PDY sont aussi à l'origine de plusieurs procédures, fuites, écoutes et perquisitions illégales survenues entre février 2012 et décembre 2014 et mettant en cause, entre autres, le MİT (service de renseignement turc) et l'entourage du Premier ministre (président de la République depuis août 2014) Recep Tayyip Erdoğan⁷⁹. Plusieurs procédures ont été ouvertes contre la FETÖ/PDY entre janvier 2014 et juin 2016, celle-ci étant déjà caractérisée comme « organisation terroriste armée »⁸⁰. Après la tentative de coup d'Etat des 15-16 juillet 2016 et en vertu du décret-loi n°667 du 22 juillet 2016⁸¹, les magistrats qui font l'objet d'une enquête ouverte *ex officio* par le procureur général d'Ankara (démarche prévue par l'article 161/6 du Code de procédure pénale) font l'objet d'un examen individuel par le HSYK qui décide de leur suspension ou de leur maintien en poste (procédure prévue par l'Article 77 de la Loi n°2802 sur les juges et procureurs) ;

⁷³ Commission européenne, "Turkey 2016 Report", 09/11/2016, p. 64.

⁷⁴ *Ibid.*

⁷⁵ *Hürriyet Daily News*, "Over 201,000 inmates in Turkish prisons: Justice Ministry", 26/01/2017.

⁷⁶ *Hürriyet Daily News*, "277 judges, prosecutors dismissed over Gülen links", 21/02/2017.

⁷⁷ Conseil de l'Europe – Commission de Venise, "Turkey – Memorandum prepared by the Ministry of Justice of Turkey for the visit of the delegation of the Venice Commission to Ankara on 3 and 4 Novembre 2016 in connection with the Emergency Decree Laws", 23/11/2016, p. 23 à 25.

⁷⁸ *Ibid.*, p. 23. Sur ces procès, voir US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Trial Procedure". MARCOU Jean, « Les 230 condamnés de l'affaire Balyoz sont libérés », Observatoire de la vie politique turque, 20/06/2014.

⁷⁹ Conseil de l'Europe – Commission de Venise, 23/11/2016, p. 23 et 25.

⁸⁰ *Ibid.*, p. 23.

⁸¹ TURQUIE, "Emergency Decree Laws of July-September 2016 N°s 667-674 (Décrets d'urgence KHK/667 du 22 juillet 2016, KHK/668 du 25 juillet 2016, KHK/669 du 31 juillet 2016, KHK/670-671 du 17 août 2016, KHK/672-673-674 du 1er septembre 2016, traduction anglaise : Conseil de l'Europe), 10/11/2016.

une décision de suspension est susceptible de réexamen⁸². Toujours selon le gouvernement turc, les enquêtes menées contre la FETÖ/PDY ont mis en évidence une « structure de gang au sein de l'appareil judiciaire »⁸³. La mise à pied des juges et procureurs associés à la FETÖ/PDY est présentée comme « indispensable » en vue d'assurer « l'indépendance et l'impartialité de la justice »⁸⁴.

3. Situation des avocats

Selon un rapport publié en juin 2016 par « International Commission of Jurists », association internationale de magistrats et d'avocats basée en Suisse, les avocats, aux termes de la législation turque, constituent un « service public indépendant » régis par leur code de discipline interne⁸⁵. Ils suivent une formation beaucoup moins rigoureuse que celle des juges et procureurs et ne passent pas par un examen professionnel⁸⁶. Ils doivent être admis par un des barreaux affiliés à l'Union des associations des barreaux de Turquie (« Union of Turkish Bar Associations » en anglais, « Türkiye Barolar Birliği » en turc) après un an d'internat⁸⁷. L'inscription d'un avocat est soumise à l'approbation du ministre de la Justice qui peut aussi lancer une procédure pénale ou imposer des mesures disciplinaires contre un membre du barreau⁸⁸.

Les avocats sont exposés à des pressions et à des menaces dans l'exercice de leur métier. Pendant les manifestations du parc Gezi en juin 2015, selon le président de l'Association des Avocats de Turquie, des avocats ont été empêchés de se rendre aux postes de police pour porter assistance aux manifestants arrêtés ; leur local de permanence à Ankara a même été encerclé par la police et visé par des jets de grenades lacrymogènes⁸⁹. Tahir Elçi, président de l'association du barreau de Diyarbakır (Sud-Est), a été assassiné en novembre 2015 alors qu'il faisait l'objet de poursuites judiciaires pour avoir déclaré que le PKK⁹⁰ n'était pas une organisation terroriste⁹¹.

Selon plusieurs sources européennes, nationales et d'ONG, les décrets-lois promulgués après la tentative de coup d'Etat de 2016 ont notablement réduit les droits de la défense ; la durée de la détention provisoire est portée à 30 jours, la détention au secret à 5 jours ; parfois, le détenu n'est autorisé à voir qu'un avocat de l'aide juridictionnelle, considéré comme plus vulnérable aux pressions de la police ; ou bien un policier est présent lors de l'interrogatoire ; les examens médicaux qui permettraient éventuellement de constater des traces de torture se passent en présence de policiers, ou leur résultat

⁸² Conseil de l'Europe – Commission de Venise, "Turkey – Memorandum prepared by the Ministry of Justice of Turkey for the visit of the delegation of the Venice Commission to Ankara on 3 and 4 Novembre 2016 in connection with the Emergency Decree Laws", 23/11/2016, p. 24-25.

⁸³ Ibid., p. 25. Texte anglais : "a gang-type structure within the judiciary".

⁸⁴ Ibid., p. 25. Texte anglais : "It is a must to dismiss the judges and prosecutors from the profession, whose connection and relation and membership of the FETÖ/PDY have been determined in order to ensure the independence and impartiality of the judiciary. The HCJP which is a guarantee for continuation of the judiciary basing upon the principle of "the rule of law", acted within the meaning of this must."

⁸⁵ International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016, p. 8-9.

⁸⁶ US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Denial of Fair Public Trial". Texte anglais : "Broad leeway granted to prosecutors and judges, challenges the requirement to remain impartial, and the judges' inclination to protect the state over the individual contributed to inconsistent application of criminal laws."

⁸⁷ International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016, p. 8-9.

⁸⁸ Ibid., p. 8-9.

⁸⁹ La Croix, « Metin Feyzioglu : "En Turquie, le système judiciaire n'est pas indépendant" », 13/06/2013.

⁹⁰ Parti des Travailleurs du Kurdistan (PKK), mouvement armé pro-kurde en lutte contre les forces de sécurité turques depuis 1984 et considéré comme « organisation terroriste » par la Turquie et l'Union européenne.

⁹¹ International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016, p. 8-9. L'Obs, « Tahir Elçi, célèbre avocat et figure modérée de la cause kurde a été assassiné dans le sud-est de la Turquie », 29/11/2015.

n'est pas communiqué au détenu ni à son avocat⁹². Selon le rapporteur spécial des Nations Unies sur la torture et les traitements inhumains et dégradants, à l'issue d'une mission en Turquie en novembre 2016, il règne « *un climat d'intimidation et de perte de confiance dans le système judiciaire [qui] décourage les victimes [de tortures], les avocats, les médecins et les associations de défense des droits de l'homme de porter plainte.* »⁹³

En outre, de nombreux membres de la profession font l'objet de procédures judiciaires dans le cadre de l'état d'urgence : au 20 septembre 2016, selon Human Rights Watch, au moins 202 avocats appartenant à 70 barreaux étaient en détention préventive⁹⁴.

⁹² Commission européenne, "Turkey 2016 Report", 09/11/2016, p. 76. US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, § "Torture and Other Cruel, Inhuman, or Degrading Treatment or Punishment". Human Rights Watch, "Turkey: Emergency Decrees Facilitate Torture - Reinstate Safeguards to Curb Abuse by Police", 25/10/2016, p. 1 à 3 et 16 à 24.

⁹³ Office du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), "Torture: UN expert calls on the Turkish Government to live up to its 'zero tolerance' policy", 03/12/2016. Texte anglais : "*Furthermore, a climate of intimidation and distrust in the judicial system discouraged victims, lawyers, doctors and human rights groups from filing complaints.*"

⁹⁴ Human Rights Watch, "Turkey: Emergency Decrees Facilitate Torture - Reinstate Safeguards to Curb Abuse by Police", 25/10/2016, p. 26.

Bibliographie

[Sites web consultés en mars 2017]

Législation

TURQUIE, "Emergency Decree Laws of July-September 2016 N°s 667-674 (Décrets d'urgence KHK/667 du 22 juillet 2016, KHK/668 du 25 juillet 2016, KHK/669 du 31 juillet 2016, KHK/670-671 du 17 août 2016, KHK/672-673-674 du 1^{er} septembre 2016, traduction anglaise : Conseil de l'Europe), 10/11/2016, <http://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF%282016%29061-e>

TURQUIE, "Penal Code of Turkey" (Code pénal, version anglaise), 15/02/2016, <http://www.legislationline.org/documents/section/criminal-codes/country/50>

TURQUIE, "Constitution of the Republic of Turkey" (1982, amended 2011)" (version anglaise), 2011, <http://www.legislationline.org/documents/section/constitutions/country/50>

TURQUIE, « Criminal Procedure Code of the Republic of Turkey » (Code de procédure pénale, texte en turc et traduction anglaise en regard), voté le 04/12/2004 et en vigueur depuis le 01/06/2005, https://www.unodc.org/res/cld/document/tur/2005/turkish_criminal_procedure_code_html/2014_Criminal_Procedure_Code.pdf

Institutions internationales et européennes

Conseil de l'Europe – Commission de Venise, "Opinion No. 875/2017 – Turkey – Opinion on the amendments to the Constitution adopted by the Grand National Assembly on 21 January 2017 and to be submitted to a national referendum on 16 April 2017", 13/03/2017, 30 p., <http://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-AD%282017%29005-e>

Office du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), "Torture: UN expert calls on the Turkish Government to live up to its 'zero tolerance' policy", 03/12/2016, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=20977>

Conseil de l'Europe, "Memorandum on the Human Rights Implications of Anti-Terrorism Operations in South-Eastern Turkey", 02/12/2016, http://www.ecoi.net/file_upload/1226_1481027159_commdh-2016-39-en.pdf

Conseil de l'Europe – Commission de Venise, "Turkey – Memorandum prepared by the Ministry of Justice of Turkey for the visit of the delegation of the Venice Commission to Ankara on 3 and 4 Novembre 2016 in connection with the Emergency Decree Laws", 23/11/2016, <http://www.venice.coe.int/webforms/documents/default.aspx?pdffile=CDL-REF%282016%29067-e>

Commission européenne, "Turkey 2016 Report", 09/11/2016, 102 p. https://ec.europa.eu/neighbourhood-enlargement/sites/near/files/pdf/key_documents/2016/20161109_report_turkey.pdf

EASO, "EASO Country of Origin Information Report : Turkey, Country Focus", 11/2016, https://www.easo.europa.eu/sites/default/files/publications/COI%20Turkey_15nov%202016.pdf

Conseil de l'Europe, "Memorandum on the human rights implications of the measures taken under the state of emergency in Turkey", 07/10/2016, <http://www.refworld.org/docid/58120efb4.html>

Conseil de l'Europe – Commission de Venise, "Turkey – Law on the draft amendments to the Law on the Court of Cassation, to the Law on the Council of State and to some other laws", 11/07/2016, <http://www.venice.coe.int/webforms/documents/?pdf=CDL-REF%282016%29047-e>

Conseil de l'Europe, Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO), « Quatrième cycle d'évaluation – Prévention de la corruption des parlementaires, des juges et des procureurs – Rapport d'évaluation : Turquie », adopté le 16 octobre 2015 et rendu public le 17/03/2016, 60 p. <https://rm.coe.int/CoERMPublicCommonSearchServices/DisplayDCTMContent?documentId=09000016806c9d28>

Commission européenne, "Turkey 2015 Report", 10/11/2015, 92 p. http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_report_turkey.pdf

Conseil de l'Europe, "Report by Nils Muižnieks, Council of Europe Commissioner for Human Rights, following his visit to Turkey, from 1 to 5 July 2013", 26/11/2013, <http://www.refworld.org/docid/5304918e4.html>

Institutions nationales

US Department of State, "Country Report on Human Rights Practices 2016 – Turkey", 03/03/2017, http://www.ecoi.net/local_link/337219/466979_en.html

United States Department of State, "2015 Country Reports on Human Rights Practices - Turkey, 13/04/2016", 34 p., <http://www.refworld.org/docid/571611f315.html>

Ministère de la Justice de Turquie, "The judicial system of Turkey and organization of the Ministry of Justice", n.d., http://www.uhdigm.adalet.gov.tr/THE_JUDICIAL_SYSTEM_OF_TURKEY_AND_ORGANISATION_OF_THE_MINISTRY_OF_JUSTICE.pdf

ONG

Committee to Protect Journalists (CPJ), "Turkey Crackdown Chronicle: Week of February 26", 27/02/2017, <https://cpj.org/blog/2017/02/turkey-crackdown-chronicle-week-of-february-26.php>

Human Rights Watch, "Turkey: President Bids for One-Man Rule - Parliament Should Reject Constitutional Changes", 18/01/2017, http://www.ecoi.net/local_link/335339/463948_en.html

Human Rights Watch, "World Report 2017 – Turkey", 12/01/2017, <https://www.hrw.org/world-report/2017/country-chapters/turkey>

Human Rights Watch, "Turkey: Emergency Decrees Facilitate Torture - Reinstate Safeguards to Curb Abuse by Police", 25/10/2016,
http://www.ecoi.net/file_upload/5228_1477640187_turkey1016-web.pdf

Freedom House, "Freedom in the World 2016 – Turkey", 07/06/2016,
<https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2016/turkey>

Human Rights Watch, "World Report 2016 – Turkey", 27/01/2016,
<https://www.hrw.org/world-report/2016/country-chapters/turkey>

Publications scientifiques

GEHIN Léo, « Putsch manqué en Turquie : entre fragilisation de l'État et renforcement du pouvoir », Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité (GRIP), 25/08/2016,
http://www.grip.org/sites/grip.org/files/BREVES/2016/EC_2016-08-25_FR_L-GEHIN.pdf

International Commission of Jurists, "Turkey: the Judicial System in Peril - A briefing paper", 01/06/2016, 28 p.,
<http://www.refworld.org/pdfid/57ee8e674.pdf>

MARCOU Jean, « Les 230 condamnés de l'affaire Balyoz sont libérés », Observatoire de la vie politique turque, 20/06/2014,
<http://ovipot.hypotheses.org/10311>

Médias

Al Jazeera, "HDP leader Figen Yuksekdog loses seat in parliament", 22/02/2017,
<http://www.aljazeera.com/news/2017/02/hdp-leader-figen-yuksekdag-loses-seat-parliament-170222074518464.html>

Hürriyet Daily News, "277 judges, prosecutors dismissed over Gülen links", 21/02/2017,
<http://www.hurriyetcailynews.com/277-judges-prosecutors-dismissed-over-gulen-links.aspx?pageID=238&nID=109984&NewsCatID=509>

Hürriyet Daily News, "Over 201,000 inmates in Turkish prisons: Justice Ministry", 26/01/2017,
<http://www.hurriyetcailynews.com/over-201000-inmates-in-turkish-prisons-justice-ministry-.aspx?pageID=238&nID=109006&NewsCatID=509>

Le Monde, « En Turquie, le Parlement vote le renforcement des pouvoirs du président Erdogan », 21/01/2017,
http://lemonde.fr/europe/article/2017/01/21/en-turquie-le-parlement-approuve-le-renforcement-des-pouvoirs-du-president-erdogan_5066437_3214.html

Hürriyet Daily News, "41,000 Gülen probe suspects are under arrest: Justice Ministry", 02/01/2017,
<http://www.hurriyetcailynews.com/41000-gulen-probe-suspects-are-under-arrest-justice-ministry.aspx?pageID=238&nID=108062&NewsCatID=509>

Reuters, "Turkish plan to restructure courts stokes opposition alarm", 17/06/2016,
<http://www.reuters.com/article/us-turkey-judiciary-idUSKCN0Z31HH>

L'Obs, « Tahir Elçi, célèbre avocat et figure modérée de la cause kurde a été assassiné dans le sud-est de la Turquie », 29/11/2015,

<http://tempsreel.nouvelobs.com/en-direct/a-chaud/13145-turquie-tahir-celebre-avocat-figure-moderee-cause-kurde.html>

La Croix, « Metin Feyzioglu : "En Turquie, le système judiciaire n'est pas indépendant" », 13/06/2013,

<http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/Metin-Feyzioglu-En-Turquie-le-systeme-judiciaire-n-est-pas-independant-2013-06-13-972974>